

CMQ-67165

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance  
du 10 octobre 2019

**RÉSOLUTION**  
**2019-008**

**ACHAT D'UNE POMPE NÉCESSAIRE  
À LA PRODUCTION D'EAU POTABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil de la Municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton ne peut administrer ses affaires faute de quorum à compter du 16 septembre 2019, et ce, à la suite de la démission de quatre élus;

**CONSIDÉRANT QUE** tant que dure cette situation, la Commission municipale du Québec peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**une pompe nécessaire à la vérification du taux de chlore dans l'eau potable est défectueuse et doit être remplacée;

**EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** l'achat, auprès de l'entreprise Pompes et Filtration de Thetford Inc., d'une pompe nécessaire à la vérification du taux de chlore dans l'eau potable pour un prix total de 862,31 \$, les taxes étant incluses.

Copie certifiée conforme le  
10 octobre 2019



Anne-Marie Simard Pagé, avocate  
Secrétaire de la Commission